

L'an deux mille vingt-deux, le 11 du mois d'avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 5 avril 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers votants : 33

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOU, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Jérémy RINGOT ayant donné pouvoir à Monsieur Patrice BUQUET, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Christine HERAUD.

## **Objet | DSIL - Demande de subvention pour la mise aux normes des bâtiments publics**

La ville de Cenon s'est engagée à travers son Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) à mettre aux normes ses bâtiments publics. Pour l'année 2022, 5 bâtiments feront l'objet de travaux afin de les rendre conformes aux normes d'accessibilité. Il s'agira plus précisément du bâtiment de la Perception, du groupe scolaire des Cavailles, du centre de loisirs La Ré d'Eau, du bâtiment de l'Inspection Académique ainsi que du pôle famille Nelson Mandela de la Marègue.

Les travaux portent sur divers postes : cheminements doux, sanitaires, signalétique, etc. et seront finalisés pour le dernier trimestre 2022.

Afin de rendre ces bâtiments accessibles à tous, la ville devra engager des travaux à hauteur de 144 804 €. L'Etat, à travers sa Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), peut soutenir ce projet.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Bâtiment Perception	15 400 €	DSIL 2022	72 402 €
Groupe scolaire Cavailles	37 968 €	Ville de Cenon	72 402 €
Centre loisirs La Ré d'Eau	59 949 €		
Inspection Académique	8 970 €		
Pôle famille Nelson Mandela	22 517 €		
<b>Total</b>	<b>144 804 €</b>		<b>144 804 €</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022 DELIBERATION N° 2022-64

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,  
33 voix pour  
0 abstention  
0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et à signer tous les documents s'y référant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

**Jean-François EGRON**  
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220411-2022-64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2022

Publication : 19/04/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.